

POLICE DE LA GRANDE VOIRIE

DOMAINE PUBLIC MARITIME

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

direction
départementale
des territoires
et de la mer

Var

délégation à la mer
et au littoral

bureau littoral Est

Le : **24 mars 2014**

A : 14 heures 10

Je soussignée : GARNIER Michèle

_surveillante du domaine public maritime (D.P.M)

_en résidence administrative à Saint-Tropez

_assermentée conformément à la loi

_étant en service sur le domaine public maritime

_au lieu dit « Quartier La Madrague »

_commune de SAINTE-MAXIME

Ce jour, le **24 mars 2014 à 14 heures 10**, après m'être rendue au lieu dit « Quartier de La Madrague » à SAINTE-MAXIME, ai constaté que la commune de Sainte-Maxime a fait procéder aux travaux de démolition des trois appontements en béton situés sur le domaine public maritime :

- AOT n° 155 : un appontement béton de 16 m²
- AOT n° 297 : un appontement béton de 15 m²
- AOT n° 304 : un appontement béton de 29 m²

comme en attestent les photos ci-annexées.

La commune de Sainte-Maxime s'est conformée aux articles 13 « Fin de l'autorisation » et 15 « Prescriptions particulières » des titres qui lui ont été délivrés par monsieur le Préfet du Var.

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat le 24 mars 2014.

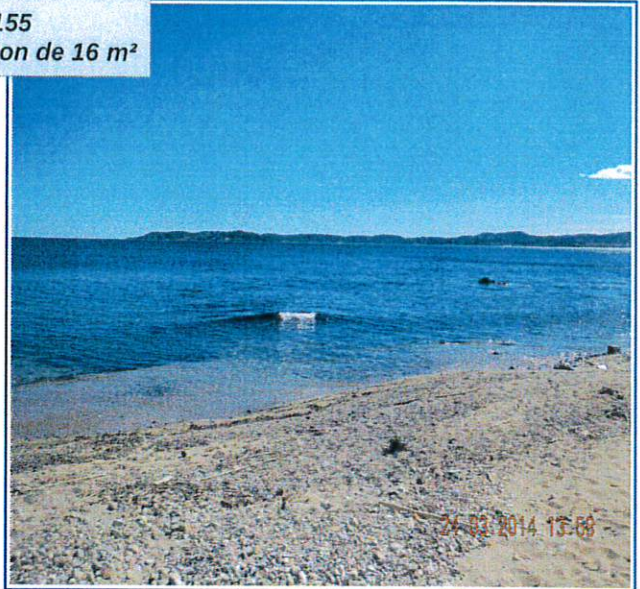
La surveillante du domaine public maritime


GARNIER Michèle

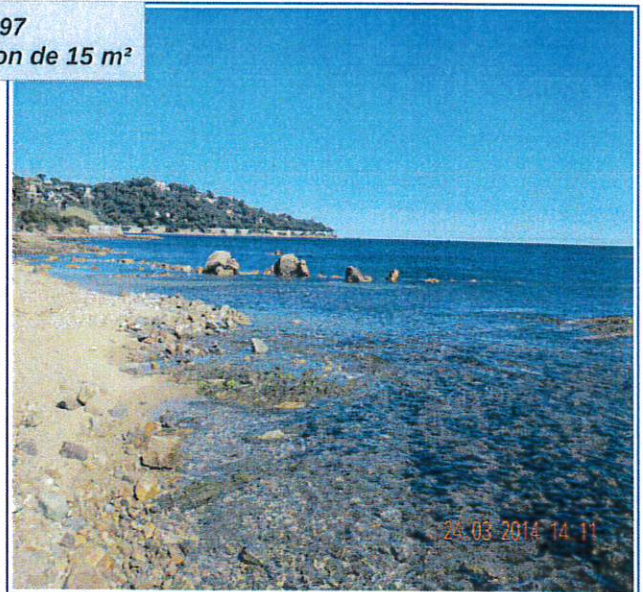
AVANT DEMOLITION

APRES DEMOLITION

AOT n° 155
Appontement béton de 16 m²



AOT n° 297
Appontement béton de 15 m²



AOT n° 304
Appontement béton de 29 m²

